

SYNTHESE DU PROJET DE SOCIETE DE L'UDPCI

I- L'HOMME ET LE CITOYEN NOUVEAU

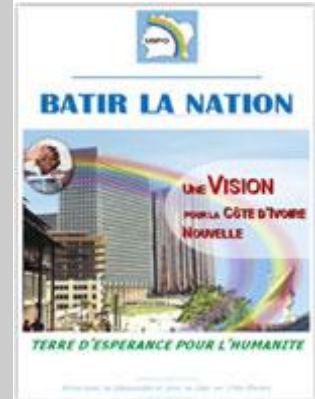
- 1.1 Education - Formation
- 1.2 Qualité de la vie

II- LA SOCIETE IVOIRIENNE ET L'ETAT

- 2.1 Culture nationale et Religion
- 2.2 Droits et Libertés
- 2.3 Autorité de l'Etat
- 2.4 Le défi de la femme et le défi de la jeunesse
- 2.5 Relations internationales

III- LE MODELE DE DEVELOPPEMENT

- 3.1 Développement rural et politique agricole
- 3.2 Développement durable
- 3.3 Une économie moderne



I. L'HOMME ET LE CITOYEN NOUVEAU

L'Homme qu'il nous faut pour **Bâtir la Nation** est celui là qui soit capable de vaincre la résistance à la construction nationale. Il s'impose à nous de combattre les reflexes régionalistes et agir en faveur de la citoyenneté nationale. Ainsi engendrerons-nous **L'Homme au service de la Communauté et de la Nation. L'émergence d'un tel Homme sera source de salut national. Ce sera un Homme capable de s'attacher aux valeurs spirituelles transcendantales et apte à se détacher du matériel et de l'immédiat. Ce Citoyen nouveau aura alors la capacité de porter les nobles ambitions nationales et de mobiliser autour d'un idéal, d'un projet qui soit le socle, le lien ou l'outil des alliances nouvelles pour la Côte d'Ivoire, Etat laïque, pays de tous nos rêves.**

1.1 Education - Formation

Ce Citoyen nouveau doit être bien formé et avoir une prise en compte suffisante de ses besoins primaires. La participation de l'Homme nouveau à son propre épanouissement physique et social doit être optimisée. **L'Ecole jouera un rôle de premier choix dans la formation du Citoyen nouveau** entre la Famille dont elle prolonge l'action et la Société que celui-ci doit servir.

Le nouveau contrat social que propose l'UDPCI pour le système éducatif ivoirien, en détresse, et totalement dévalorisé, est celui du **réarmement moral** et de la **réintégration sociale** pour le redressement de l'Ecole. Il faut redonner à la Jeunesse ivoirienne, l'espoir perdu, la dignité, le goût de l'effort et lui offrir **une Ecole qui lui procure les armes de la compétition** dans le cadre rugueux de la mondialisation.

Le relèvement du niveau d'instruction de la Société impose pour l'UDPCI d'arriver à faire atteindre au moins la classe de 3ème à tous sans exclusion.

1.2 Qualité de la vie

Pour assurer le bien-être du Citoyen et améliorer son rendement, la Côte d'Ivoire doit s'engager à promouvoir **des soins de santé**

de qualité, accessibles à tous avec comme axes stratégiques majeurs, la prévention de la maladie et la promotion de la Santé. L'importante contribution que les populations apportent pour leur prise en charge sanitaire doit être modélisée dans **un système de mutualisation** partout où cela s'impose. Tout cela doit concourir à rentabiliser les investissements faits. Il n'y a pas de raison que nous vivions moins bien et moins longtemps pendant que la courbe inverse s'observe dans d'autres pays.

La crise du logement affecte le moral des populations. Sans rompre avec la nécessité de produire des logements sociaux, l'initiative privée est à encourager et à soutenir, avec l'implication de l'Etat pour une meilleure régulation du secteur et **l'accessibilité des différentes couches de la population à la propriété immobilière.**

Les impératifs de développement durable imposent la gestion conséquente de nos ressources naturelles, la préservation ou l'amélioration du **Cadre de Vie** et le développement d'activités n'affectant pas **l'Environnement**. Il faut agir dans ce sens le plus rapidement possible pour anticiper les menaces de tous genres qui nous guettent. Ainsi, nous assurerons la qualité de la vie pour l'ensemble des populations.

Le Sport a de tout temps participé à la consolidation du sentiment national. La pratique du **sport de masse** pour le bien-être, la promotion de tous les sports et **les loisirs pour tous** sont les éléments de notre vision. L'élite sportive doit être protégée socialement et l'approche du **système sport-études** est à promouvoir. Il en sera de même pour **le monde de l'Art**. Une telle approche permettra d'améliorer nos performances internationales, notre santé et la cohésion nationale. Les **travailleurs retraités**, les **personnes du troisième âge** et les **handicapés** devront bénéficier de programmes spéciaux susceptibles de leur assurer le bien-être partout et de tout temps.

II. LA SOCIETE IVOIRIENNE ET L'ETAT

La Société est à l'image des hommes qui la composent et des dirigeants qu'elle se donne. Les citoyens nouveaux dont nous saluerons l'émergence seront dévoués à **Bâtir la Nation**, une

société de partage, de solidarité réelle, dans laquelle les uns sont des appuis pour les autres, les plus faibles portés par les plus forts, la responsabilité consciencieusement portée par tous, les dirigeants des facilitateurs, des stimulateurs de l'effort commun vers le bien-être collectif et individuel, dans la confiance et dans l'espérance.

2.1 Culture nationale et Religion

Dans cette société ivoirienne à sécréter, la diversité culturelle, dans la communion et non dans la confrontation, sera source d'enrichissement pour conduire à **une culture de l'intégration des différences et de l'optimisation des points communs (positifs)**.

La Côte d'Ivoire avec ses soixante (60) ethnies constitue un melting-pot culturel, une richesse à valoriser. La vision de l'UDPCI est de **réussir une synthèse et une symbiose entre les valeurs traditionnelles, et les exigences de la vie "moderne" afin de doter le pays d'une véritable culture nationale** dans laquelle chacun se retrouve, source d'inspiration, lien sûr entre les différentes composantes de la société, facteur de rassemblement et de cohésion.

L'Homme sans transcendance devient lui-même le transcendant. Il nous faut conjuguer le spirituel et la laïcité de l'Etat : c'est-à-dire **un Etat qui régule le spirituel et qui fait la promotion des valeurs morales, philosophiques et sociales dans l'impartialité, la justice et l'équité**. La tolérance religieuse et la perception de la religion comme pilier d'une Société égalitaire s'en trouveront renforcées.

2.2 Droits et Libertés

L'UDPCI propose un Etat attaché aux droits humains, **un Etat où la Justice sera la même pour tous, un Etat protecteur des Libertés et de l'Environnement**. L'organisation d'un tel Etat et de cette Société, la promotion de notre savoir-être et de notre savoir-faire, commandent la conduite des actions, avec le charisme dont sera doté le Citoyen nouveau, en particulier le dirigeant de la Côte d'Ivoire nouvelle.

2.3 Autorité de l'Etat

Aujourd'hui, c'est peu de le dire, notre société désunie présente le visage hideux d'une communauté insouciante, peu travailleuse et immorale. L'Administration ivoirienne inspirée de l'époque coloniale présente des insuffisances et des tares qui inhibent son efficacité.

Rétablir l'autorité de l'Etat partout et en tout temps est un impératif ; la modernisation de notre Administration, la lutte contre l'impunité, la lutte contre la corruption et la valorisation de la Chefferie Traditionnelle en sont d'autres. Parmi les fonctions régaliennes de l'Etat, la Défense, la Sécurité et la Protection civile occupent une place de choix. La crise actuelle a noté la faillite de l'Etat dans la gestion de la politique de défense et de sécurité. Bâtir un système de défense et de sécurité qui prenne en compte **le droit de la Nation et des populations à être protégées contre les périls de toutes sortes** doit être une priorité. L'Armée nationale doit être capable de mettre en œuvre une telle vision tout en conduisant une mission de développement. Un système de sécurité intégrale doit compléter le dispositif. Nos jeunes doivent connaître l'armée et les Symboles de l'Etat auxquels ils devront respect. Notre Appareil Judiciaire, est devenu depuis plusieurs années, en raison de nombreux et graves dysfonctionnements, un sujet de préoccupation pour l'ensemble de la Société. **Construire une Justice qui rassure** les citoyens et les étrangers, protège les investissements, garantit les libertés publiques et s'attache au respect des droits de l'Homme constituent un idéal à atteindre. La Décentralisation doit se poursuivre en se donnant les moyens d'**un découpage juste et pertinent** pour la viabilité des entités territoriales dont la gestion doit d'abord profiter aux populations. La mise en commun des moyens sera un atout majeur.

2.4 Le défi de la Femme et le défi de la Jeunesse

La Femme, partenaire indispensable de l'Homme pour le progrès social, **doit faire l'objet d'une plus grande attention visant une meilleure représentativité dans la vie politique,**

administrative, économique, sociale et culturelle.

La protection des droits de la Femme sera une priorité pour l'UDPCI. Ainsi, la Femme sera dans les conditions requises pour apporter plus à la famille et à la Société. Plus spécifiquement, la femme rurale et celle des zones urbaines défavorisées doivent bénéficier davantage du soutien de l'Etat.

La Jeunesse Ivoirienne livrée à elle-même, vit dans la précarité, séduite par le goût du luxe et du lucre, exposée à la tricherie, attirée par le gain facile et à la portée de tous les périls qui lui confisquent sa capacité à être le moteur de la renaissance nationale et le pilier des actions en faveur de la chaîne des générations.

Il faut redonner à notre Jeunesse de véritables repères et une âme, des ressources autant qu'il faut la responsabiliser face à son avenir et au devenir du pays. La création d'emplois sûrs et la promotion de l'entrepreneuriat-jeune seront au nombre des stratégies.

2.5 Relations internationales

L'interdépendance des Etats, la nécessité pour ceux-ci de coopérer dans le cadre de leur développement économique, social et culturel, tout comme la mondialisation de l'activité économique et l'impérieuse nécessité de régler tous les différends par la négociation, exigent **la mise en place d'une diplomatie ivoirienne plus active et donc, plus forte.** La Nation ivoirienne doit œuvrer à se retrouver dans un monde qui la comprenne, respecte ses opinions et la dignité de son peuple et observe à son égard, solidarité mutuelle, équité et justice.

Ainsi, nous nous donnerons les moyens efficaces de **restaurer l'image du pays, renforcer les relations avec les voisins et mobiliser les partenaires extérieurs.** L'intégration régionale et la coopération permettront, dans le cadre d'un développement solidaire, de tirer le meilleur des opportunités qui s'offrent à nous.

III. LE MODELE DE DEVELOPPEMENT

L'UDPCI fait le choix du **Libéralisme Social**, qui vise à **assurer plus d'équité dans la répartition des fruits de la croissance entre les différents acteurs du développement, selon le mérite.**

L'Homme et les exigences de son épanouissement individuel et collectif constituent ici la préoccupation essentielle. L'Etat doit engager une politique sociale hardie, sans compromettre les règles propres au système libéral. Les stratégies de relance de l'économie ivoirienne définies par l'UDPCI sur cette base visent à conduire la Côte d'Ivoire vers un mieux-être à la fois économique et social. La lutte contre les inégalités sociales et les disparités régionales sera renforcée. **La discrimination positive** sera pratiquée partout où elle aidera à la recherche de l'équité. La rigueur dans la gestion de l'Etat, le rétablissement de la confiance des partenaires et la mobilisation nationale seront le gage du succès. La Côte d'Ivoire, si riche en ressources, singulièrement en ressources humaines, souffre considérablement de la mal-gouvernance qui hypothèque dangereusement son avenir. Face à ces dérives, il faut faire une véritable rupture, notamment à travers la lutte contre la corruption et l'impunité par l'utilisation rationnelle des compétences et des autres ressources. **L'Etat doit y veiller par tous les moyens.** L'Agriculture, l'Industrie, les Mines, l'Energie, les Infrastructures, le Commerce, les Transports, le Tourisme, l'Artisanat, la Communication et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sont pour l'essentiel les secteurs stratégiques du modèle économique.

3.1 Développement rural et politique agricole

Le Monde Rural représente encore en Côte d'Ivoire plus de la moitié de la population nationale. Reconstituer la forêt et rationaliser son utilisation, adapter la politique agricole au contexte mondial et tenir compte des aspirations légitimes du monde rural ainsi que des impératifs de développement constituent l'approche la plus conséquente pour **poursuivre impérativement le développement rural et faire**

face à la crise alimentaire mondiale. Conséquemment, nous pourrons faire face à l'urbanisation galopante et mal maîtrisée, facteur de précarité.

3.2 Développement durable

Une Industrie sûre, performante et moderne, devrait se développer sans difficulté en Côte d'Ivoire au travers du relèvement de la productivité et de la qualité des produits manufacturés susceptibles d'assurer la relance de l'industrie ivoirienne qui présente un potentiel encore inexploité.

La valorisation de nos ressources agricoles et minières par la transformation en produits finis et semi-finis destinés à l'industrie nationale et à l'exportation est d'ordre stratégique en vue d'assurer le rôle moteur de ces secteurs dans le développement économique et social du pays. Garantir la régularité de la production électrique, la disponibilité et l'accessibilité à l'électricité et aux sources d'énergie sur le territoire national est un impératif qui doit intégrer la promotion des énergies renouvelables et le développement des alternatives. Pour réussir ce pari, une politique vigoureuse de développement des infrastructures est à mettre en œuvre à tous les niveaux, à travers des stratégies spécifiques de construction, de modernisation, de réhabilitation et de maintenance des ouvrages pour offrir les moyens de l'essor national.

3.3 Une économie moderne

Dans toutes les économies, le Commerce constitue un déterminant majeur de la croissance. Une nouvelle dynamique doit être insufflée à l'activité commerciale tant dans **l'accès au marché extérieur que dans les activités de distribution au plan national.** Ici, l'Etat doit impulser et accompagner la relance.

La qualité des déplacements des personnes et des biens, en terme organisationnel, est un facteur significatif de bien-être social, de cohésion et de développement économique mais aussi de rapprochement entre les peuples et d'intégration régionale.

Rendre le transport fluide, confortable, disponible et accessible pour tous et partout, sera d'une grande

opportunité dans le contexte visé. Les transports, à tous les niveaux, sont pourvoyeurs d'emplois ; ils méritent une organisation conséquente et un appui de l'Etat, en particulier, le transport routier.

Le Développement Touristique et la valorisation de l'Artisanat contribuent à l'économie nationale en même temps qu'ils nous mettent au contact de l'extérieur et vulgarisent un pan de notre culture. Il faut s'en donner les moyens. Il n'existe aujourd'hui aucun secteur de l'activité humaine qui ne bénéficie du progrès fulgurant des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). La Côte d'Ivoire ne saurait donc rester en marge d'une telle évolution. Au moment où s'opère **le passage des mass-média aux médias de masse**, il faut faire en sorte que **la liberté et la qualité de la Presse** demeurent une réalité vivante, aussi bien que l'amélioration des conditions de travail de tous ceux qui exercent dans le secteur des médias et de la presse. La **Recherche-Développement** doit être soutenue pour trouver les solutions novatrices à nos soucis et soutenir le développement économique.